

Permis de tuer : la loi de la honte - Léa Balage

El Mariky & Issam El Khalfaoui

60 min · Ecologistes

Bienvenue autour de ce dialogue concernant la loi de permis tué. Vous l'avez vu sur le programme, vous le voyez aussi sur le t-shirt de Issam. Issam Ekalfawi, vous êtes le père. Est-ce qu'on peut se tutoyer pendant l'échange ? Tu es le père de Swell qui a été tué par le tir d'un policier stagiaire à l'âge de 19 ans à Marseille. Tu portes, au-delà de la douleur et du deuil, un combat pour la vérité et la justice pour ton fils. Mais aussi tu as été le porte-voix de toutes les familles de victimes de violences policières lors d'un débat parlementaire que nous avons eu ces derniers mois autour de la question de la loi qu'on appelle permis tué. De quoi il s'agit véritablement ? Depuis 2017, la police a un certain nombre de possibilités de tir, notamment lors des contrôles routiers. Et là, il y a eu une revendication des syndicats de l'extrême droite qui a été validée par le gouvernement pour offrir d'abord, on parlait de légitime défense, maintenant on parle de l'égalité présumée d'un tir de police. C'est-à-dire que celles et ceux qui ont la responsabilité la plus lourde dans notre État, qui ont l'autorité la plus forte avec une arme létale, sont beaucoup moins contrôlés. Et quand on connaît ton histoire, celle de ton fils, la manière dont la vérité a du mal encore à éclater, c'est avec autant de difficultés, de stupéfaction et d'effroi qu'on a eu ces débats parlementaires qui se sont soldés le 7 juillet par un vote de la honte, un vote qui a fait adopter cette proposition de loi à l'initiative d'un député LR, Éric Pogé. On dit souvent que le pire arrive du Sénat, le pire arrive aussi de l'Assemblée nationale. Et c'était le cas avec cette proposition de loi. Et tu avais dans les débats parlementaires, vous savez, chaque groupe parlementaire a des chefs de file. Pour le groupe écologiste et social, c'est pour Yamir Shahi, qui déjà en 2016-2017, quand il était député, s'opposait à la loi qui actuellement régit les tirs de policiers de force de l'ordre et qui l'a été notre porte-parole et il a été ton porte-parole lors du débat parlementaire, puisque tu avais dit de mémoire « je ne suis pas député, je ne suis pas juriste, je suis le père d'un fils dont la République n'a toujours pas manifesté la vérité depuis maintenant 5 ans ». C'est ça ton histoire, mais c'est aussi l'histoire de famille que tu as pu rencontrer dans ton combat. Et donc j'aimerais que tu puisses d'abord nous en parler. Je voudrais véritablement que vous puissiez applaudir Issam parce que sa présence, c'est la présence de toutes les familles des victimes. C'est la présence d'un combat qui se fait de père à père, de proche en proche, parce que ta parole est rarement entendue dans les médias. On entend plutôt la parole du ministre de l'Intérieur sans contradiction. Et donc ces espaces de dialogue, ils recadrent le débat et on en a besoin. Donc merci d'être là.

Issam : Bonjour, merci. Donc je suis Issam, je suis le père de Swale, qui a été tué le 4 août 2021 à Marseille lors d'un, ce qu'on peut appeler un refus d'obtempérer. En fait, il était garé et à la suite d'un contrôle de pays, parce qu'il avait un véhicule qu'il avait acheté et malheureusement, il n'avait pas de permis de conduire. Il a décidé de partir et il est parti en marche arrière. Et trois secondes après, il a pris une balle en plein cœur. Comme beaucoup de crimes policiers, le meurtre de Swale a été filmé en direct par des caméras de la caisse des Paranes qui étaient là. Les vidéos, on ne les a jamais vues parce que l'IGP les a perdus. Le policier qui a tiré n'a pas été placé en garde à vue. Alors vous avez sûrement entendu des professeurs de droit comme Olivier Kahn qui dit mais non, les policiers vont en garde à vue. Non, dans la majorité des cas de crimes policiers, les policiers ne vont pas en garde à vue. Ils vont en garde à vue s'il y a une vidéo extérieure, mais sinon ils n'y vont pas. En l'occurrence, pour Swale, j'ai un procès verbal où le procureur André Ribb, à l'époque, il demande explicitement à ce que le tireur soit entendu après tous les témoins et après tous les policiers. Donc il a été entendu, le meurtrier, trois jours après la mort de mon fils. Et j'ai la preuve, qui

est incontestable et qui n'est pas niée par personne, qu'il a pu se concerter le soir même avec ses collègues et le lendemain aussi. Donc ça c'est pour tous les contradicteurs qui disent que les policiers vont en garde à vue, qu'ils ont une procédure normale. Donc en fait, j'ai réalisé assez très tôt que le combat est difficile. Et dans le réseau des familles qui sont victimes de violences policières, j'ai très tôt été confronté au discours et aux preuves qu'apportaient les autres familles. Et que ce qui m'est arrivé, ce qui est arrivé à Swale, ce n'est pas un cas particulier, ce n'est pas une exception. En fait, c'est la règle et c'est organisé parce que ce n'est pas juste dire que c'est la règle et c'est une coïncidence. Je peux repartir de l'exemple de mon fils. Mon fils est mort à 18h30 et à 19h, il y a un policier qui arrive sur les ondes de la radio, qui n'était pas là avant et qui reste que une vingtaine de minutes. Et sur les ondes de la radio de police, il décrit ce qui s'est passé selon lui. Et en fait, il décrit une version qui n'est ni la version des policiers qui étaient là et qui ont tiré, ni la version des témoins. Il invente une histoire qui est propagée dans les médias et qui sert de référence pour le meurtre de mon fils. Ce policier a certainement été mandaté par les syndicats de police et validé par la hiérarchie policière. Donc en fait, dans tous les cas où il y a des meurtres policiers, il y a un système qui se met en action très rapidement. Dans les minutes qui suivent la mort, il y a la hiérarchie, le procureur, il y a toute une procédure qui est là non pas pour essayer d'établir la vérité, mais pour essayer de faire disparaître les éléments de preuve qui pourraient être compromettants pour la police. Et ça, on peut le documenter. On a des preuves. Moi, j'ai des preuves de ce qui s'est passé, mais ça ne change pas grand chose. Et du coup, il y a aussi une espèce de difficulté de la justice à enquêter. D'une part parce qu'il y a des bâtons dans les roues posés par la police, mais aussi parce qu'il y a une espèce de frilosité. Et en reparlant de notre exemple particulier, l'année dernière, au mois de juin, je reçois un courrier de la juge qui me dit que toutes les pièces à conviction ont disparu des bureaux du juge et qu'il n'y a plus rien dans le dossier. Et là, tout commence une espèce de course contre la montre pour essayer de faire changer ce courrier. Et c'est là où on fait appel aux députés écologistes de la LFI qui posent une question au ministre de la Justice, à la concurrence de M. Darmanin, qui lui dit comment se peut-il qu'au sein d'un tribunal, tout un dossier disparaisse. Et bien en fait, intervention du ministre au tribunal et des pièces qui ont disparu depuis trois ans réapparaissent en 48 heures. Donc ça, c'est la réalité à laquelle on est confronté. On n'a pas accès à une enquête normale, tous les demandes d'actes sont refusés, on ne peut même pas aller en cours d'appel parce qu'on est filtré. Ça, c'est la réalité d'aujourd'hui avec la loi telle qu'elle est aujourd'hui, avant le vote de cette loi qui va engendrer encore plus d'impossibilité pour nous familles de victimes d'obtenir la vérité.

Merci beaucoup. Cette loi d'aujourd'hui, depuis son adoption en 2017, maintenant, il y a cinq fois plus de victimes qu'avant. La France est une exception déjà au niveau européen, dans la manière dont la police a des droits sur la population, notamment une forme de régime d'exception lorsqu'elle fait usage d'une arme létale. Et tu l'as dit, non seulement le tir est rendu peut-être plus facile, mais l'enquête qui suit est encore plus compliquée. Et là, ça va être les deux qui vont être d'autant plus facilité, enfin facilité le tir. C'est pour ça qu'on a appelé ça permis de tuer, parce que ça donne presque l'autorisation a priori de tuer dans une république. C'est une forme de peine de mort déguisée. Ça a été dit aussi lors des débats parlementaires et tu l'as dit aussi. Et l'enquête, la vérité, la manifestation de la vérité, c'est heures qui comptent après un meurtre, et bien elles vont être impossibles pour les familles de victimes à être exploitées pour essayer d'obtenir des preuves. le plus rapidement possible pour les conserver, pour faire advenir la vérité et une condamnation. Et donc, cette loi, telle qu'elle est écrite, j'aimerais que tu précises comment, justement, les enquêtes vont être rendues les plus difficiles. Comment est-ce que les familles de victimes, les victimes vont avoir encore moins de droits, moins de possibilités pour faire advenir la vérité et la justice ? Et ensuite, comment est-ce qu'elle va accélérer les discriminations, cette loi ? Les discriminations. Parce qu'on le sait, les victimes de violences policières, c'est d'abord des jeunes hommes. C'est d'abord des jeunes hommes noirs et arabes perçus comme tels qui sont 20 fois plus contrôlés dans la

population générale et qui subissent des contrôles quand ils sont contrôlés, beaucoup plus violents, avec déjà des tutoiements, des palpations, etc., à répétition, et dans les contrôles routiers de police également. Et donc, c'est les premières victimes de cette loi permituée. On les connaît. On a déjà leur visage. C'est nos amis, nos fils, nos voisins, nos copains. Et c'est aussi pour ça que vous battez.

Issam : Je vais commencer sur cette perception. Qui sont les victimes de cette loi pour le moment ? En fait, la loi, elle stipule qu'un policier peut tirer sur quelqu'un s'il pense, s'il estime que dans sa fuite, il peut être dangereux. La dangerosité, elle est complètement subjective. Aujourd'hui, du coup, dans un pays où le racisme systémique est de plus en plus prignant, on voit bien que pour un policier, quand il voit un jeune dans une voiture, voire un jeune noir ou un arabe, le considère d'office comme dangereux. J'ai une petite anecdote à ce sujet où il y a quelques semaines, il y avait le congrès contre la peine de mort pour la commémoration de l'abolition de la peine de mort à Paris, et j'y suis allé pour tracter un petit peu. Et il y avait un policier qui avait vu un t-shirt que j'avais qui parlait de la 435 et de la PPL permis de tuer, et qui demande de parler avec moi. On discute et du coup, on commence à discuter des conséquences de la loi. Et il me dit, et je lui dis, je trouve que c'est une loi très injuste et à cause du racisme systémique, c'est surtout des jeunes qui sont tués, des jeunes racisés qui sont tués. Il n'y a pas le fait. Il me dit qu'il n'est pas raciste. Je lui dis, je n'ai pas été raciste. En fait, le racisme systémique ne veut pas dire que celui qui exige l'action est raciste. Mais en revanche, quel est votre comportement, vous, quand vous voyez un jeune dans un véhicule, il me dit, je suis méfiant et je ne peux pas le laisser partir. Donc, il pourrait être dangereux. Et donc, s'il ne tempère pas à mon ordre, j'hésiterais pas à tirer. Et je lui demande, qu'est-ce qui fait qu'il paraît dangereux ? Et ça va être plutôt la tenue vestimentaire, le genre de poncif qu'on lui donne à chaque fois ? Et je lui dis, et si c'est un jeune blanc, blond aux yeux bleus, qui est dans la voiture et qui est complètement ivre et qui part ? Il est dangereux ? Et là, il me dit, non, il n'est dangereux que pour lui-même. Je lui dis, comment ça ? Quelqu'un qui part ivre, il est dangereux pour lui-même. Et en France, la majorité des accidents mortels, c'est des gens ivres qui les provoquent. Et là, il se rend compte, en fait, du biais qu'il a introduit lui-même. Et il a coupé la discussion. Et je pense que c'est un élément qui l'a fait réfléchir. Pour lui, quelqu'un qui était complètement... Même avec 3 grammes d'alcool dans le sang qui partait, il ne le considérerait pas comme dangereux. Donc c'est ça, aujourd'hui, la conséquence de cette loi. Il y a eu beaucoup de cas depuis 2017, mais peu de procès pour le moment. Il y a eu des non-lieux. Il y a eu 2 procès récemment. Donc il y a le procès de Nordin, à qui on a tiré dessus à Saint-Denis, à plusieurs reprises, sur lui et sur sa compagne, dont ils ont perdu un bébé. Les policiers, sur cette affaire, ont été condamnés à 2 ans de prison avec sursis et l'interdiction définitive d'exercer. Il y a le procès d'Olivier Gaumès, il y a quelques mois. C'est 10 ans ferme pour le policier. Donc ça, c'est le contexte dans lequel cette loi a été votée. Il y a eu une espèce de frémissement de la justice qui s'est rendu compte que les policiers qui ont le droit de mentir en enquête préliminaire n'hésitent pas à mentir pour se défendre, il y a des études qui le montrent. Et ils ont commencé à investiguer de façon plus poussée. Et on a quelques juges, des fois, qui sont tenaces et qui cherchent la vérité. Ça, c'est le contexte dans lequel la loi a été promulguée. Monsieur Poget, il sait très bien qu'il y a des policiers qui commencent à être condamnés. En fait, il y avait un système qui permettait jusqu'à présent de les épargner, mais qui marchait plus. Et donc, qu'est-ce qu'on fait ? On passe le pas. Alors c'est quoi cette loi ? Tout d'abord, il faut dire que tout à l'heure, tu avais dit qu'elle avait été validée par le gouvernement. Moi, je vais plus le dire, elle a été portée par le gouvernement. Puisque la première mouture portée par Poget, c'était une présomption de légitime défense globale qui, en commission, a été retoquée par tout le monde. Parce qu'en fait, il y avait la grande crainte d'une inconstitutionnalité et qu'elle passe pas à la Cour européenne. Et là, il y a le gouvernement, il y a monsieur Linaise, qui fait un amendement en douce. Et la veille de la session parlementaire le mercredi, il annonce cet amendement qui transforme cette présomption de légitime défense en présomption d'usage légitime de l'arme. La conséquence, c'est quelque chose qui était

dans le code pénal, va se retrouver dans le code de la sécurité intérieure, donc qui est vraiment le code d'application de la police. Donc il déporte cette présomption côté police et il y ajoute une notion de réversibilité. En disant que, grosso modo, il n'y a aucune conséquence pour le nombre de morts qu'il va y avoir, puisque de toute façon, c'est quelque chose qui est réversible. Aujourd'hui, on sait très bien que dans une enquête, c'est les 24 premières heures qui sont les plus importantes. C'est là qu'on fait la saisie de l'arme, qu'on récupère les balles, les vidéos et les témoins. Introduire une présomption d'usage légitime de l'arme, ça veut dire qu'il n'y a plus de soupçons. Plus de soupçons, ça veut dire que les procureurs ne sont pas tenus et n'ont pas du tout intérêt à ouvrir une enquête. Donc M. Nunez se réfugie derrière la réfragabilité en disant que ça peut être renversé à tout moment, mais la seule condition de le renverser, c'est d'avoir une preuve. Comment on fait pour renverser quand il n'y a pas d'enquête ? Donc le seul cas qui serait possible et qui le dit, s'il y a une vidéo extérieure, donc effectivement, c'est le cas emblématique de Nael, où il y a une vidéo de l'extérieur qui fait que, du coup, là, le procureur, il n'aurait pas le choix que d'ouvrir une enquête. Mais dans tous les cas qu'il y a eu jusqu'à présent, ce n'est même pas 5 % des cas où il y a une vidéo extérieure. Donc en fait, on introduit une loi qui va assurer, à notre sens, une impunité totale pour les policiers. Donc nous, on appelle ça le permis tué. C'est un terme qui n'est pas validé par les gens qui sont... par les professeurs de droit ou par les avécapénalistes, parce qu'ils disent que cette loi n'a pas modifié les conditions de tir. C'est la réalité. Mais en fait, il faut faire attention entre ce qui est la théorie et la pratique. On le voit bien et dans toutes nos histoires que la théorie, déjà, devrait être que les vidéos des meurtres de nos enfants ne disparaissent pas, que les témoins soient interrogés, que l'enquête soit faite par la police, ce n'est déjà pas le cas aujourd'hui, sans qu'il y ait cette loi qui soit en application. Alors, la théorie, effectivement, le policier doit respecter les conditions de la légitime défense. Mais s'il n'y a pas d'enquête, qui va vérifier que les conditions de la légitime défense ont été vérifiées ? Personne. Donc concrètement, dans la pratique, c'est un permis de tuer.

Et je crois que d'avoir dit les choses aussi clairement a gêné les macronistes, c'est ce qui les a énervés. Dans le débat parlementaire, ils étaient d'autant plus énervés qu'on mettait la réalité des conséquences de cette loi face à leurs propres contradictions, à leur posture. Je vais partager avec vous un échange que j'ai eu avec une députée macroniste qui est avocate et qui prétend être toujours en défense de l'Etat de droit. Au moment de cette séance du 7 juillet, on a essayé d'utiliser tous les... j'allais dire tous les artifices du droit parlementaire pour empêcher l'adoption de ce texte. On a essayé de retarder le débat, on a fait des sous-amendements, des suspensions de séances, etc. Et pour vous qui étiez dans les tribunes, ça devait être encore plus difficile à vivre parce que non seulement les propos étaient insoutenables parce qu'on expliquait que les familles de victimes étaient condamnées, que les victimes étaient condamnées, que vous n'étiez pas légitime à être en tribune de l'Assemblée nationale pour porter votre revendication. Et nous, on essayait, minoritaires, de se battre contre cette loi en ayant assez peu d'espoir qu'à la fin, nous pissions y parvenir. Et pendant cette pause, je discute avec une députée macroniste et je lui dis, mais cette présomption de l'égalité du tir, elle me dit, oui, mais le procureur, il peut la lever. Les procureurs, ils ne sont pas indépendants. Ils ne sont pas indépendants du ministère de la Justice. Et sous un régime d'extrême droite, il n'y a aucun procureur qui prendra le risque humain de lever cette présomption. Ils auront même la consigne de ne pas le faire. Et donc, actuellement, ça rend déjà les choses compliquées. Mais imaginez, vous êtes censés, vous avez été voté pour faire barrage, mais franchement, vous êtes la porte ouverte. C'est le tapis roulant avec vous. Et donc, voilà les faux arguments. Et c'est pour ça que je pense que c'est peut-être pas validé par la Fédération des profs de droit à permis de tuer, mais je crois que c'est le bon terme, parce qu'effectivement, il y a aussi ce que ça donne aux policiers comme sentiment de pouvoir et d'impunité dans l'usage des armes. Et parce que c'est un tel électrochoc, quand à lancé cette pétition, il y a eu plus de 730 000 signatures d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale qui est de plus en plus utilisée par celles et ceux qui portent des revendications environnementales contre la loi du plomb et là contre la loi de permis de tuer. Le fait

qu'il y ait eu autant de signatures montre bien que c'est pas qu'une question. Ça a dépassé, j'allais dire, les cercles habituels de militants qui s'engagent contre les violences policières. Ces cercles, ils se sont élargis. On a eu les jeunesses, on a eu les mouvements des Gilets jaunes qui ont rejoint aussi les familles de victimes parce qu'elles -mêmes, victimes. On a eu les mouvements climat qui ont rejoint les luttes, notamment des comités ADAMA. Et là, on voit avec cette pétition, ça a dépassé ça parce que c'est un sursaut citoyen qui a eu lieu. Comment est-ce que... T'expliques que cette loi, elle change beaucoup de choses dans la perception qu'on a de la police et peut-être de ce qui est en train de se passer comme bascule

Issam : ? Déjà, je crois que... En parlant d'impunité policière, on bascule non pas uniquement sur la police, mais aussi sur la justice. Et en fait, il y a un bon nombre de Français qui donnent carte blanche en toute confiance à la police, mais qui croient encore, même si c'est complètement utopique, à une justice équitable et... égalitaire pour tous. Et en fait, parler d'impunité et se rendre compte qu'un policier pouvait tuer quelqu'un, ça en disait assez long sur le fait qu'on n'était plus dans un système judiciaire équilibré. Et je crois qu'il y a quelque chose qui est passé par là. On a eu Saint-Soline. Parce qu'il y a M. Nunez qui a beau dire que tous les matins, les policiers ne se lèvent pas en espérant mutiler ou tuer des citoyens. Les vidéos qu'on a sur Saint-Soline, ça ne dit pas la même chose. Et donc... beaucoup de Français se sont rendis compte que maintenant, c'est peut-être aussi à leur tour d'être en danger. Jusqu'à présent, il y a quand même toute une campagne médiatique à chaque fois qu'il y a une victime tuée par la police pour rendre cette victime infréquentable en utilisant des faux casiers judiciaires qui n'existent pas. Tout ce qui est propagé par la police est repris par les médias. Donc on pouvait considérer... Et ça, je crois que ça avait été bien résumé par... Mariu Pougliese, le jour du... d'une conférence de presse en disant que jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à ce qu'on, avec l'association Stoppé L'ense d'État et Fla Grand-Denis, on porte cette pétition et qu'on sensibilise les gens, tout le monde considérerait que le permis de tuer, il était plutôt... Il visait uniquement les jeunes des quartiers populaires. L'ancien permis de tuer, celui qu'on appelait 435 -1. Mais celui-ci, en fait, tout le monde se dit... Je me retrouve dans une voiture le soir, je veux tirer quelque chose de moi, boîte à gants, je suis sur un policier qui est mal luné ce soir-là, qui s'est disputé avec sa femme, je peux me prendre une balle. Et en fait, vu qu'il n'y aura pas d'enquête, il se passera frappant chose. Et ça, c'est vraiment une bascule dans ce que les gens imaginaient d'un contrôle de police. Aujourd'hui, c'est -à-dire que même sans refus d'obtempérer, juste un vrai contrôle, un contrôle où on obtempère, où on se comporte en toute normalité, on pourrait se prendre une balle et il n'y aurait pas d'enquête, puisque la loi dirait que le policier a tiré, dès qu'il tire, l'usage de son arme est présumé légitime, donc pas d'enquête. Et ça, ça a fait t-il bon nombre de têtes ? Et en tout cas, c'est le retour qu'on a eu de beaucoup de personnes, notamment de... et pas uniquement de gens militants, de gens qui sont des gens de gauche, de droite, des personnes jeunes, moins jeunes. Tout le monde s'est dit, c'est un pas qu'on n'est pas prêt à passer, et surtout quand on le met en comparaison de ce qui se passe dans d'autres pays. En fait, le seul pays en Europe qui a une loi comparable, c'est la Turquie. Donc on est en train de s'aligner sur la Turquie, sur le droit des policiers. Ça a été voté, il y a une loi qui est un peu similaire, qui a été votée en Italie au mois de janvier dernier, qui donne une espèce de bouclier aux policiers qui ont une procédure pénale qui est un peu différente, mais on n'en est même pas au niveau que nous, on veut donner à la police française. Le seul endroit où ça aussi, il y a une tentative, c'est Genève. Il y a eu le canton de Genève qui a essayé, mais comme en Suisse, ça se passe par référendum, la population a voté contre. Donc en France, on n'a pas laissé cette possibilité. Il y a le gouvernement, parce que c'est le premier responsable qui reprend une proposition du Rassom national, expro national, et qui en fait un instrument de pouvoir. Moi, c'est comme ça que je l'appelle. Aujourd'hui, on va se retrouver en 2027 avec potentiellement le Rassom national au pouvoir, ou même... En fait, je pourrais le généraliser à n'importe qui. Cet instrument, dans les mains de n'importe quel gouvernement qui veut exercer une pression politique sur un groupe de personnes, il a cette

possibilité, puisque 'en fait, il a qu'à envoyer la police, faire comme la dernière fois, envoyer la police avec des tanks, ou comme à Marseille, mettre le raid et se dire, de toute façon, les morts, c'est perdre tes profits. Et ça, c'est une grosse différence avec l'état de droit qui reste aujourd'hui. Je considère qu'on a déjà basculé dans un état... On n'est plus dans un état de droit, mais ça, c'est vraiment la loi qui donnerait un pouvoir tellement considérable à ceux qui nous gouvernent qu'elle mettrait en danger vraiment tout groupe de personnes qui s'opposent à ce gouvernement.

Je crois que cette terreur, c'est presque un instrument pour terroriser la population. Cet instrument de terreur, il a été perçu par les personnes d'abord concernées, qui sont des personnes racisées, mais aussi par plein de gens, tu le disais. Moi, j'ai vu sur les réseaux sociaux des gens dire comment est-ce qu'il faut se comporter lors d'un contrôle de police, filmer tout, et de se dire qu'on est dans ce moment de bascule, de crainte permanente et donc de terreur. C'est... Je sais pas comment vous dire, c'est au-delà du flippant. C'est -à-dire qu'il ne nous reste plus rien de liberté individuelle et d'espace d'émancipation si, dans la rue, on se dit qu'il faut être sur le qui-vive et en capacité de résistance. Il y a plus de bonheur dans une société qui a peur. Et c'est ça qui est en train de se passer. Tu l'as cité, cette association, Stop aux violences d'Etat, SAVE, que tu as cofondée avec ta sœur, qui permet justement de porter ce plaidoyer, de visibiliser les conséquences de cette loi. Il y a d'autres associations qui ont rejoint aussi et vous formez un collectif, une coalition d'ONG, associations, familles qui portent votre opposition à la loi de permis tué. C'est quoi les prochaines étapes ? Parce qu'on a parlé de la pétition pour vous dire que cette pétition, elle ouvre le doigt à partir du moment où il y a 500 000 signatures, on doit pouvoir organiser un débat à l'Assemblée nationale et dans ce débat, d'inviter la personne à l'initiative de la pétition à s'exprimer. On a eu en commission des lois, dans laquelle je siége pour Yaosy, un rapporteur insoumis qui a dit qu'il fallait qu'on puisse examiner ce débat. C'est Hugo Bernalicis qui a dit qu'il fallait qu'on puisse examiner ce débat étant donné que le critère objectif d'avoir recueilli 500 000 signatures était atteint. Et l'affaire a été classée. C'est comme ça qu'on dit. Ça a été classé. Alors qu'il y avait plus de 700 000 signatures, alors qu'il y avait la nécessité d'avoir un débat, on nous a dit non, il ne faut pas avoir un débat parce que le texte a déjà été adopté le 7 juillet. Sauf qu'il y a la navette par le... Ça fait parler dans l'opinion publique. On n'a pas entendu... Vous n'avez pas été auditionné par Eric Poget, qui a porté cette proposition de loi. Et donc, il aurait fallu que nous puissions avoir ce débat pour, justement, tordre le bras au cadrage médiatique actuel. Ils l'ont refusé parce qu'ils savent que nous avons raison et que la population est d'accord avec nous. Et donc, les prochaines étapes, c'est aussi des étapes de mobilisation, de faire écho à ce que vous dites. C'est quoi ? Qu'est-ce que vous attendez de nous ? En tant qu'écologistes, parce que je pense qu'on doit se mettre au service de votre combat. On doit se mettre au service de votre parole. Qu'est-ce que vous attendez de nous ? C'est quoi les prochaines étapes ? Et comment est-ce qu'on veut être utile pour que, eh bien, à la fin, ce texte ne passe pas et préparer la résistance, il doit passer ?

Issam : Déjà, je veux juste revenir sur le fait pourquoi la pétition a été classée. Je considère que c'est... Ce serait suicidaire pour les députés de m'entendre sur cette proposition. Je réitère, je demande à M. Lunez, s'il n'a pas peur de faire un débat avec moi sur cette loi. Il n'a cessé de mentir. Il est invité dans les émissions télévisées et il ment en permanence. Il ment sur la loi et il ment aussi sur nous en tant que collectif de famille. Il a dit à la télévision que le jour de l'Assemblée, le jour où nous étions, le jour du vote, invités notamment par Pouria, il n'y avait que des familles dont les policiers avaient été innocentés. Il n'y avait aucune famille avec des policiers innocentés. C'était soit des policiers condamnés soit des affaires qui étaient encore en cours. En fait, il n'y a jamais de personne qui contredit ce qu'il dit parce qu'il va dans des émissions télévisuelles où il n'est pas contredit. Donc je relance cette invitation. Et je pense que c'est pour ça qu'il n'y a pas de débat. Parce qu'en fait, un vrai débat, cette loi, elle ne tient pas 30 secondes. Alors, qu'est-ce qu'on attend, nous ? Déjà, la prochaine étape, c'est le 20 septembre. Le 20 septembre, on organise une

grande marche unitaire avec nous, les collectifs contre les violences policières, les ONG, comme la LDH, la Ministère internationale, les syndicats, les partis politiques. On veut tous marcher ensemble pour redire... Vous n'avez pas écouté sur... Vous n'avez pas pris en compte nos signatures de la pétition, mais on sera dans la rue. Et du coup, on appelle à une grande marche pour redire une grande marche pacifique. C'est important pour nous de le redire, parce qu'en fait, c'est une marche contre le permis de tuer où tout le monde est invité. On veut que ce soit une marche où tout le monde se sent en sécurité, puisque 'on n'a à aucun moment dit autre chose qu'on voulait l'abrogation d'une loi qui permet de tuer. Donc on demande, on voudrait et on pousse pour qu'il y ait le maximum de marche en France et qu'il y ait le plus de monde qui vienne à ces marches. Et donc, pour nous, c'est aussi demander aux partis politiques de relayer cet appel. Ensuite, la loi va passer au Sénat et on n'a pas beaucoup d'espoir sur le fait qu'elle va être votée. Et il y aura le passage au Conseil constitutionnel. Et donc là, il y a déjà un travail qui commence pour faire un dossier contre cette loi qui va être porté par les parlementaires. Et du coup, notre souhait à nous, c'est que les parlementaires de gauche, tous les parlementaires, il faut 60 parlementaires pour s'adresser au Conseil constitutionnel, pour qu'un collectif de tous ces parlementaires pousse pour cette loi. Après, on a aussi... Il faut dire qu'on va aussi s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme, puisque, en fait, dans les conventions que la France a signées, à chaque fois qu'il y a un mort du fait de la force publique, il y a une obligation de mettre tous les moyens à la disposition de l'Etat pour faire émerger la vérité. La présomption du usage litime de l'arme ne respecte pas cette prérogative que la France a signée. Donc il y a aussi ce combat. Après, on sait très bien que, en fait, ce qui se passe en général avec l'Europe, c'est que la France va être condamnée et recondamnée et condamnée. Il n'y a pas de conséquences directes sur la loi, mais juste des condamnations financières de la France. Et moi, je dirais, qu'est-ce qu'on attend de vous et des autres parties de gauche ? Eh ben, moi, je vais dire qu'on attend que vous parliez, que vous parliez et qu'on arrive à une bonne condamnation unique de la gauche, au présidentiel, parce qu'on n'imagine pas le danger que représente le Rassemblement national au pouvoir. On a déjà vu, il y a quelques jours, qu'il commence déjà à prévoir des modifications constitutionnelles pour avoir les pleins pouvoirs. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui se disent, si l'ERN passe, ça ne changera pas grand-chose avec la politique d'extrême droite qu'a mené Macron depuis un certain temps. Eh ben, si, ça changera encore, puisque, du coup, ils vont changer la loi, ils vont changer les fonctionnements de l'Etat. Et pour ça, du coup, on demande à l'ALFI, on demande à vous, on demande aux communistes, aux socialistes de trouver un terrain d'entente pour arriver à une candidature unique, un compromis à ce que vous voulez, mais pour que, finalement, la gauche passe. Je crois qu'il y a

que des unionistes sous cette tente qui sont d'accord avec toi. Bon, les unionistes contre les violences policières, j'ai aussi envie de pouvoir... Qu'on puisse échanger avec vous, si vous avez des questions, des interpellations. Je vais vous passer un micro. OK. On peut prendre trois questions, d'abord, puis tu réponds, puis une autre série de trois questions. On se laisse un gros quart d'heure d'échange, si ça vous convient. Est-ce qu'il y a une première question qui vient de la salle ? La première est toujours difficile. Je peux demander la deuxième question. Cette blague, elle marche à chaque fois. Et ça fonctionne toujours.

Issam : Juste une petite question avant, parce que c'est un truc que j'essaie de faire à chaque fois. Dans l'assemblée, là, qui s'est fait contrôler une fois par la police sans avoir fait d'infraction, juste un contrôle de routine ? Deux fois ? Trois fois ? Dix fois ? 150 fois ? Ça, c'est pour juste dire, pour rappeler, et pour moi, c'est important, de dire que le rapport que nous, les jeunes, on a avec la police, c'est pas le même. Moi, j'ai jamais eu d'infraction... Je crois que le pire de ma vie, c'est un excès de vitesse de moins de 20 km heure. Par contre, je me suis retrouvé dans un camion pendant quatre heures, je me suis fait plaquer au sol avec les pieds sur la tête par la police, je me suis pris un pistolet sur la tempe par un policier en colère. Donc, pour ça, c'est pour redire que tous ceux qui

disent, sur un refus d 'obtempérer, il n 'y avait qu 'à s 'arrêter, je peux dire que moi aussi, la première fois, j 'avais qu 'à m 'arrêter. Mais quand on s 'est fait contrôler 150 fois et qu 'on est en retard et qu 'on en a marre, eh ben, on n 'a plus la même relation avec la police et on a vraiment envie de partir. Et je pourrais considérer que mon fils, c 'est un peu... J 'ai été le chercher plusieurs fois au commissariat juste parce qu 'il avait pas assez de papiers, parce qu 'il était contrôlé. Je reprends juste un cas très symptomatique pendant le Covid. J 'ai quatre amendes de mon fils parce qu 'il fumait devant l 'immeuble où on habite. Ça, c 'est pour le rapport à la police.

Oui, j 'ai une question très basique parce que je ne connais pas bien tout ce dont tu nous as parlé. C 'est très émouvant et vraiment, on a envie que ça change. Tu as dit que les policiers ont le droit de mentir dans les enquêtes préliminaires. J 'apprends ça, je savais pas que les policiers avaient le droit de mentir, que Nunez mente, ça, c 'est clair, mais qu 'il ait le droit de le faire. Pourquoi les policiers ont le droit de mentir dans des enquêtes préliminaires ? Ça sort d 'où, ce truc -là

Issam : ? Bah, en fait, et c 'est pour ça que 80 % des enquêtes de violences policières sont classées sans suite, un policier qui va devant l 'IGPN ou qui va devant une organisation administrative qui est censée l 'enquêter, il peut mentir. Et en fait, il se passe rien. Je vais prendre un exemple assez concret. Dans le cas de mon fils, il fait un premier refus d 'obtempérer la veille par un policier, juste comme par hasard, c 'est celui qui était la veille qui le tue le lendemain, mais ça, c 'est en détail. Il y a un rapport qui est fait au moment de la mort de mon fils qui dit, grosso modo, il a fait un refus d 'obtempérer, donc il y a un PV qui dit que mon fils a fait un refus d 'obtempérer, etc. Il est daté, d 'après le policier, le jour de la mort de mon fils à 17h. La seule pièce administrative qui est mise dans le dossier, c 'est un extrait du certificat de métraculation qui est daté à 3h du matin, le lendemain de la mort de mon fils. Je le dis au juge et il me dit, ben oui, c 'est sûrement un faux, mais ça m 'intéresse pas. Ça n 'a rien à voir avec la mort du policier, de votre fils. Les policiers, tant qu 'ils ne sont pas au tribunal, devant un juge et encore en train de mentir, ils font ce qu 'ils veulent. Tout ce qui est dit avant un passage au tribunal, et comme la majorité des cas ne vont pas au tribunal, il n 'y a rien dans la loi qui prévoit, quoi que ce soit, pour un policier qui ment. Même pas un blâme. C 'est même pas un truc pénal. Il a même pas un blâme. Il peut mentir, raconter ce qu 'il veut. Il n 'y a pas de problème.

Bonjour. Alors moi, j 'ai une question pour madame la députée. Donc j 'entends ce que vous dites sur le fait qu 'il y a toute une partie des Français qui croient ce qu 'on nous raconte, que la police n 'agresse pas, que la justice fonctionne bien, etc. Mais je veux croire que tous les policiers, tous les gendarmes, toutes les forces de l 'ordre ne sont pas des agresseurs. Il y a certainement une frange qui est instrumentalisée. Et comment on fait pour trouver la bonne parole politique, pour continuer à garder le contact aussi avec les représentants des forces de l 'ordre ? Et qu 'est -ce qu 'on leur propose d 'autre que cette mauvaise loi qu 'il faut bien sûr abroger et transformer ? Mais qu 'est -ce qu 'on leur propose d 'autre ? Et du coup, quelle a été la relation que vous avez eu pendant ces derniers mois avec ces forces -là ? Parce qu 'il ne faut pas non plus faire un bloc monolithique. Ce n 'est pas les méchants contre les bons. C 'est plus complexe que ça, je pense. Merci.

C 'est une très bonne question parce que ça permet de parler de... Est -ce que c 'est tous les policiers qui tuent ? Est -ce que c 'est tous les policiers qui ont vocation à tuer, etc. Tous les policiers ont été formés et exercent leur mission dans un système. Dans un système qui a des biais, les biais racistes qu 'on évoquait, des biais de générationnel. Un jeune n 'est pas traité de la même manière qu 'une personne plus âgée. Et dans un système aussi qui produit une forme de protection. Je n 'ai plus le nom de l 'auteur, ça m 'énerve, mais c 'est un journaliste qui avait fait une enquête embarquée dans le commissariat du 19e arrondissement et qui a produit un livre qui montre comment est -ce que... En fait, même les policiers qui étaient plutôt certains de la destinée avec laquelle ils avaient

envie de rentrer dans les forces de l'ordre, d'exercer leur métier, etc. étaient absorbés par un système et n'avaient plus les moyens, soit intellectuels, soit de résistance individuelle, de pouvoir aller à l'encontre d'un système qui les poussait à produire tels actes ou à cautionner tels autres actes. Parce qu'il y a aussi ce sujet, il y a la question de l'homertà, de la protection, de... On ne parle pas, on ne dénonce pas son collègue. Et donc, on a un système de protection qui est même institutionnalisé avec l'IGPN, qui est cette inspection générale de la police nationale, qui sont en fait des policiers qui contrôlent des policiers. Ce n'est pas une inspection indépendante qui va contrôler la police selon une théologie bien spécifique. Donc, ça, c'est la question d'abord du système. Ensuite, ce système, qu'est-ce qu'il produit ? Il produit un syndicat majoritaire dans la police nationale qui est Alliance et qui, dont la revendication principale et cette question de la légitime défense, depuis des années, c'était déjà leur demande en 2016 -2017 au moment de cette loi. Et donc, c'est le syndicat qui est ultra majoritaire dans la police. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas parler avec d'autres policiers qui ne portent pas ça, mais les interlocuteurs institutionnels majoritaires au sein de la police, ce sont eux. Et donc, c'est eux qui portent les revendications, ce réclament de la majorité des policiers. Donc, on a une vraie difficulté, effectivement, de dialogue avec la police. Et là, je vais prendre un exemple dans ma circonscription. Je vois des élus et des militants du 17e arrondissement. Coucou, tu parlais des amendes à répétition pendant le Covid. Nous, on a des jeunes dans le 17e arrondissement, aux portes, qui ont des amendes de 8, 10, 15 000 euros encore sur le dos, à tel point qu'ils n'arrivent pas à accéder au marché du travail, parce que leur premier salaire sera directement pompé pour payer les amendes. Donc, ils continuent à travailler de manière informelle ou bien ne travaillent pas, ne demandent pas de prestations sociales pour ne pas les avoir coupées. Et quand je discute de ça avec le commissaire du 17e arrondissement, il ne reconnaît pas ça, alors que c'est une réalité factuelle. Et quand je le dis, il y a peut-être des contrôles un peu récurrents de la part des policiers de votre secteur, des contrôles où les gens, en fait, on ne les croise même pas. C'est parce que juste les policiers ont l'identité et qu'ils mettent des amendes à répétition. Il ne veut pas prendre en compte cette réalité qui est pourtant documentée. Il les a dans ses tiroirs, les amendes qui ont été produites. Donc, moi, parce que sa responsabilité hiérarchique politique, le ministère de l'Intérieur lui dit la question des violences policières, alors qu'elle est documentée, la question des contrôles au faciès, alors que c'est documenté et la France est condamnée pour ça, n'est pas une priorité à traiter. Donc, même les responsables hiérarchiques ne traitent pas cette question alors qu'ils pourraient s'en sentir les capacités. Mais je veux bien que tu puisses répondre aussi à cette question parce que tu parlais du dialogue avec les policiers, mais tu as forcément rencontré aussi d'autres policiers et not all policemen, mais quand même beaucoup.

Issam : En fait, les policiers que j'ai rencontrés qui ont un discours différent, ils ne sont plus dans la police. Pourquoi ? Parce que la police les a éjectés. En fait, il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, c'est le cas que tous ceux qui ont tué ont été promus. Tous, ils ont tous une promotion. Ils sont placés là où ils veulent. Et à chaque fois, à chaque fois qu'il y a un policier qui dénonce le comportement au sein de son service, il est mis au banc. Il y a un... Oui, ça pourrait changer le jour où le directeur de la police nationale prendra ses responsabilités et condamnera tous les commissaires, tous les chefs de secteur, ils seront virés parce qu'ils n'ont pas respecté les consignes qui disent qu'il faut que les policiers qui ont fauté soient jugés comme les autres. Aujourd'hui, du haut vers le bas, il y a une volonté d'impunité. On l'a très bien vu à l'époque quand il y a un policier qui a été en garde à vue et que le directeur de la police nationale dit que c'est anormal. Il y a d'autres temps où ce directeur de la police nationale aurait été viré. Donc pour moi, le premier problème, il est là. Et cette loi, le permis de tuer, les bons policiers, ils n'en veulent pas, en fait. En fait, un policier qui a tué quelqu'un, il préfère rentrer le soir en ayant été blanchi, en disant qu'il a tué réellement parce que sa vie ou la vie d'autrui était un danger. Il préfère ça que la suspicion permanente parce qu'il n'y aura pas eu d'enquête. Donc cette loi, elle sert à protéger qui ? C'est juste les policiers qui sont mauvais, les mauvais policiers, les policiers qui tirent facilement. Et c'est

ce qu'on dit, en fait. Et c'est pour ça que même les avocats majoritaires qui défendent les policiers sont contre cette loi. Eux-mêmes disent que ça va inciter les policiers qui sont bordeurs à tirer beaucoup plus. Donc voilà, pour moi, il y a vraiment une quelque chose qui vient du haut vers le bas et donc de l'Etat. Et ça voudrait dire que toute la chaîne hiérarchique soit responsable. Et on a fait des propositions aussi pour qu'il y ait un fonctionnement un peu différent. Aujourd'hui, quand il y a un crime policier, nous, en tant que famille de victimes, on n'a pas accès au dossier. Nos avocats n'ont pas accès au dossier tant que le procureur n'a pas décidé de classer sans suite ou de transmettre à un juge d'instruction. Ça peut durer des mois. Je prends mon exemple. Swale est mort au mois d'août. Le juge a décidé, le procureur a décidé de classer au mois de décembre. Pendant tout ce temps là, moi, je n'avais pas accès au dossier. Au décembre, je récupère le dossier et là, je m'aperçois que les vidéos ont disparu, que les témoins qu'on a nous mis dans la plainte n'ont pas été interrogés. Donc nous, ce qu'on demande, puisque le procureur travaille régulièrement avec les policiers, c'est qu'on ait les mêmes droits. C'est à dire que du coup, la police a accès au dossier immédiatement, elle qui est accusée. On voudrait, nous, dans ces cas là, qu'il y ait vraiment un accès au dossier immédiat pour qu'on puisse demander à ce que les caméras soient réactionnées et vérifier qu'elles l'ont bien été, par exemple. Et c'est quelque chose qui nous est refusé. Donc en fait, on ne travaille pas contre la police ou à dénoncer les policiers. On veut des changements législatifs qui permettent un meilleur équilibre. Si un policier sait que quand il tire, il y a une enquête légitime qui est derrière, peut être qu'il va réfléchir un peu plus avant de tirer sur un jeune qui est désarmé.

Bonjour. Bonjour. Merci beaucoup pour votre intervention à tous les deux. C'est très intéressant, notamment comme vous l'avez rappelé, au vu du contexte. Moi, je me pose une question. C'est plutôt dirigé vers les écologistes. Cette question, j'entends bien évidemment le discours critique de la police et faut le faire au vu de l'actualité, au vu du permis de tuer. Maintenant, je me demande si des fois sur le terrain, il n'y a pas un peu des contradictions. Je pense à Grégory Doucet, qui est à la mairie de Lyon et qui, dans son programme, veut renforcer l'effectif policier pour passer de 311 policiers à 400 vis-à-vis du permis de tuer. Est-ce que ça ne constitue pas un danger supplémentaire? Pareillement, il y a la volonté d'instaurer une brigade anti-insultes composée de 50 agents. Je me questionne sur le but de cette brigade qui doit contrôler les tags, les dépôts sauvages, les déchets, les délits routiers et la sécurité des piétons. Est-ce qu'il n'y a pas donc une contradiction entre ce discours qui est bien évidemment entendable et qu'on apprécie sur la police, mais en même temps sur le terrain, parfois une volonté plutôt de renforcer cette dynamique sécuritaire? Merci.

Merci beaucoup pour la question. Il s'agit d'un acte de la police municipale qui a des prérogatives différentes, même si on va avoir une loi sur la police municipale à laquelle on s'oppose, mais qu'il y a des prérogatives différentes que la police nationale. Et cette brigade sur les incivilités, c'est pas une brigade l'Etat, l'armée ou quoi que ce soit, c'est plutôt, c'est même pas la réminiscence de la police de proximité qui était une police républicaine, en tout cas dans la manière dont elle avait été construite, imaginée, qui a été supprimée, le fait qu'il y ait des policiers dans l'espace public, là en l'espèce des policiers municipaux, c'est pas une vision sécuritaire de l'espace public, c'est une vision de dialogue entre des instances de régulation, un dépôt sauvage, en fait ça emmerde les gens qui passent en poussettes et il faut qu'ils puissent être enlevés et il faut qu'en fait le dépôt de la ville dans l'espace public ça permet de le signaler. Un tag, en fait c'est pas toujours magnifique, il y a des tags magnifiques, il y a des tags qui sont pas très magnifiques, bon voilà, il faut qu'il puisse être signalé et ça veut pas dire que c'est une vision sécuritaire, c'est une vision de régulation d'un espace public qui appartient à toutes et tous. La question de la sécurité routière, de la place des piétons, de la place des routes qui sont dues à des chauffards, notamment en ville dont les premières victimes sont les cyclistes et les piétons, on a besoin d'espaces de régulation et donc de gens qui sont capables de dire, en fait là la priorité c'était pas la voiture, c'était au vélo, c'était aux piétons. Et

par contre la question c'est quand on a des gens qui sont là pour réguler et pour faire respecter la loi, l'état droit c'est qu'ils sont soumis à la loi et soumis parfois avec des conditions particulières mais pas exorbitantes. Particulaires ça veut dire qu'ils portent l'uniforme, ils doivent être sanctionnés, c'est quand ils mentent, on en parlait tout à l'heure. C'est ça, c'est parce qu'ils ont une responsabilité particulière, c'est pas Superman, t'as des grandes responsabilités, t'as un grand pouvoir, des grandes responsabilités, mais c'est un peu ça. C'est à dire que quand il y a une responsabilité de la police municipale, elle doit être d'autant plus contrôlée, avoir une déontologie, d'autant plus forte qu'elle porte un uniforme et qu'elle représente une. Et donc ça c'est... Et puis enfin sur le nombre, donc ça c'est la question de... J'allais dire en théorie la présence de policiers municipaux dans l'espace public. Et ensuite sur le nombre. Dans toutes les villes écolos, il y a eu des demandes de policiers nationaux supplémentaires parce qu'il n'y a pas assez de policiers, notamment pour traiter la question du narcotrafic. Et ça veut pas dire que la police municipale doit se substituer à la police nationale, mais ça veut dire qu'en fait, on a besoin d'effectifs supplémentaires pour parfois pallier les carences de l'Etat. Et il y a eu des vrais bras de fer entre les maires écolos et les ministres de l'Intérieur qui nous expliquent pourtant qu'en fait, on s'en fout du narcotrafic. Ça a été le cas à Grenoble et ça a été une longue bataille. Et Lawrence Ruffin la poursuit.

Issam : Si je peux me permettre, on a un peu la même problème. Moi, j'habite à Marseille. On a la même problématique où il y a M. Payant, qui a augmenté beaucoup les effectifs des policiers municipaux. Et il y a eu juste avant les élections une espèce de surenchère. Il y a eu un débat qui était hallucinant où chacun disait moi, je vais rajouter 300, moi 400, moi 500 policiers municipaux. Et nous, on s'est réuni à Marseille avec toutes les associations qui travaillent sur la sécurité. Mais nous, on parle de sécurité, c'est la sécurité alimentaire, la sécurité du logement. Donc, on pense qu'au lieu de mettre 300 policiers municipaux supplémentaires, on réglerait beaucoup plus de problèmes en mettant 300 éducateurs dans la rue.

Bonjour, je me présente. Je suis une mère et je fais partie du collectif les tricoteuses de France. Donc, je tiens à vous remercier de votre témoignage. Sachez qu'il y a eu des associations féministes et enfantistes qui ont soutenu justement votre pétition. Je tenais à vous en faire part et notamment à travers votre témoignage, il y a beaucoup de ressemblance sur le combat des mères protétrices, notamment alors vous parlez de policiers qui ment et je voulais aussi répondre à une intervenante. Il n'y a pas que les policiers qui mentent, mais il y a également les magistrats, que ce soit procureurs ou des magistrats du siège. On a parfois des décisions, nous, en tant que mères protétrices, qui est complètement à distance de la réalité et même en cours d'appel, ce qui veut dire que lorsque vous parlez de dossiers qui disparaissent, il est extrêmement difficile également pour une mère protétrice d'avoir accès à leur propre dossier, notamment sur le signalement, ce qui fait que lorsqu'on se présente devant le cours d'appel et on n'a pas les pièces prouvant justement l'action, notamment sur la non présentation de l'enfant et mettant en évidence qu'il existait un signalement pour agression sexuelle, ce qui fait qu'on est complètement prises, on va dire par les magistrats de la cour d'appel pour une personne qui instrumentalise la parole de l'enfant et s'en prend en compte justement les faits. Donc, ce qui peut être intéressant, là, par exemple, dans votre parcours, c'est de voir d'autres combats et de s'apercevoir qu'il y a beaucoup de similitudes, et notamment sur des pièces qui disparaissent, la difficulté d'accéder à nos dossiers. Donc, ce n'est pas que chez vous, mais aussi chez nous. C'est extrêmement difficile. Moi, ça fait deux ans que j'essaie d'avoir accès à mon dossier. On parle aussi de pièces qui sont coffrées par la partie adverse par les avocats. Moi, j'ai déjà déposé un gros dossier, notamment auprès du parquet. Ce dossier, je l'ai revu, ce même dossier que j'avais personnalisé dans les mains de l'avocate de la partie adverse. Donc, il y a un vrai souci auprès de la justice. Et tout à l'heure, je vais revenir aussi sur ce que vous avez dit. Vous avez dit que le procureur n'était pas indépendant. Alors, sachez qu'ils sont complètement indépendants. Ils ne suivent pas les directives qui viennent cette fois du gouvernement. Et là, en l

'occurrence, avec l'affaire Liana, il y a eu pas mal de directives et d'autres choses qui ont été mis en place, mais pas assez. On a encore une résistance des parquets. On a encore des résistances des magistrats du siège. Et ça, il faut que vous l'entendez. Là, on peut mettre en évidence qu'il existe un Etat, un Etat de justice complètement indépendant dans notre propre Etat de droit. Et ça, c'est même je pense que c'est effrayant parce qu'on vient dans un Etat complètement arbitraire dans et qui ne correspond pas du tout aux critères que la C.E. que la Cour d'appel du moins que la Cour européenne des droits de l'homme. Voilà, la CEDH. Voilà, selon les différentes recommandations. Donc voilà, je voulais simplement relever ces points et en tous les cas, merci pour votre témoignage et merci aussi de m'avoir laissé cette prise de parole. Et voilà,

Issam : Merci juste pour vous dire en fait, savez-vous c'est stop aux violences d'Etat. Donc on ne fait pas que les violences policières. On a travaillé sur la santé mentale sur plein de sujets et on essaye à chaque fois que c'est possible via notre réseau, via nos relais de porter d'autres combats et de discuter avec d'autres collectifs pour voir les similitudes et ce genre de choses. Et je voudrais juste revenir sur les procureurs qui sont qui dépendent du ministère de l'Intérieur en fait aussi de certaines manières. Et je prends juste l'exemple du procureur qui s'est occupé du cas de mon fils et qui a classé son suite. Il va au tir. Il allait au tir tous les week-ends avec les policiers au stand de tir pour tirer. Il a aussi à Marseille, il s'est occupé d'un cas emblématique et l'affaire de Zeynep Zeynep. C'est une jeune femme, une vieille dame de 80 ans qui a écrit un lacrymogène d'une fenêtre. Et en fait, c'est lui qui était en charge de l'enquête, sauf qu'au bout de six mois, on s'est aperçu que le jour où la grenade a été tirée, il était à côté du tireur. Donc voilà le genre de procureur qu'on peut avoir à Marseille et à d'autres endroits. Et le fait qu'ils ont une proximité, ils fonctionnent au quotidien avec les policiers font que c'est complètement anormal en France que ce soit le procureur qui dirige une enquête contre la police.

Merci. Alors, on a largement débordé du temps qui nous était imparti. Merci, merci beaucoup à toi. J'ai entendu l'ensemble de tes appels. Donc la pétition, vous pouvez encore la signer, vous pouvez encore la faire signer. Le débat parlementaire qui se poursuivra au Sénat, il se poursuivra pas dans un contexte neutre. Et donc, on a besoin que chacune et chacun puisse prendre la parole sur ce sujet. On a besoin de faire signer, de faire signer, de faire signer, de faire signer, de faire signer, de faire signer responsables politiques, que ce soit au niveau local, national, d'aller voir toutes les associations pour faire signer pour qu'on soit le plus présent possible dans la rue le 20 septembre, que les sénateurs n'aient pas le choix que d'interroger leur conscience au moment où ils vont voter. Peut-être qu'il en reste un petit bout et qu'on comptera sur ça pour ne pas avoir de majorité. Et sinon que le conseil constitutionnel, eh bien, ne décide pas sans qu'il y ait une grande mobilisation populaire qui porte cette opposition à la loi permet tuer, parce qu'on le sait, eh bien, on disait les procureurs qui sont des magistrats, ils sont dans une société, ils ont des relations. Les sages du conseil constitutionnel, ils voient ce qui se passe aussi en dehors dans la société. Et donc, c'est pour ça qu'on a besoin de faire du bruit, de continuer à ne rien lâcher pendant les mois qui suivent. Merci d'être là et de nous éveiller encore comme tu le fais. Je te laisse peut-être un mot de conclusion si tu le

Issam : souhaitez. Juste merci à vous et rendez-vous le 20 septembre.